CLARANOVA S.E.
Société européenne au capital de 57 206 910 euros
Siège social : Bâtiment Le 8, 8, place du Marché, 92200 Neuilly-sur-Seine, France
329 764 625 RCS Nanterre

(la « **Société** »)

RAPPORT SPECIAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION SUR LES ATTRIBUTIONS GRATUITES D'ACTIONS AU COURS DE L'EXERCICE CLOS LE 30 JUIN 2025

Chers actionnaires,

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-197-4 du Code de commerce, le présent rapport a pour objet de vous informer sur les attributions gratuites d'actions effectuées au cours de l'exercice clos le 30 juin 2025 par la Société au profit des salariés et mandataires sociaux de la Société et/ou de ses filiales.

Le présent rapport couvre l'ensemble de l'exercice clos le 30 juin 2025.

Présentation générale

L'Assemblée Générale du 4 décembre 2024 a autorisé le Conseil d'Administration à procéder à des attributions gratuites d'actions de performance au profit de salariés et mandataires sociaux de la Société et de ses filiales, dans la limite d'un plafond d'attribution égal à 5 % du capital social sur 13 mois. L'Assemblée Générale a fixé la période minimale d'acquisition des actions de performance à deux ans et n'a pas prévu de période de conservation obligatoire.

Lors de sa réunion du 27 mars 2025, le Conseil d'Administration, sur recommandation du Comité des Rémunérations et des Nominations de la Société, a décidé de mettre en œuvre un plan d'intéressement à long terme des salariés et mandataires sociaux de la Société et de ses filiales et adopté un plan d'attribution gratuite d'actions de performance conforme aux dispositions des articles L. 225-197-1 et suivants, L. 229-1, L.22-10-59 et L.22-10-60 du Code de commerce. Le Conseil d'Administration a délégué au Directeur Général tous pouvoirs pour procéder à l'attribution des actions gratuites aux bénéficiaires désignés par le Conseil d'Administration.

Le 31 mars 2025, la Société a ainsi procédé à l'attribution de 523 832 actions gratuites à 35 bénéficiaires, mandataires sociaux de la Société et/ou membres du personnel salarié de la Société et de ses filiales. Il est précisé que le nombre d'actions gratuites définitivement attribuées après acceptation des bénéficiaires, le cas échéant, est de 523 131 actions gratuites.

L'attribution d'actions gratuites autorisée par le Conseil d'Administration répond aux principales caractéristiques et conditions suivantes :

Conditions et critères d'attribution définitive

L'attribution définitive des actions gratuites est conditionnée à :

- une condition de présence au sein du Groupe jusqu'au 30 juin 2027 (sauf en cas d'invalidité permanente ou de décès) ; et

- trois conditions de performance appréciées pendant leur période d'acquisition et liées (i) à la performance boursière de l'action Claranova, (ii) à la création de valeur, appréciée au regard de l'évolution du ROC normalisé du Groupe et (iii) à la notation ESG du Groupe ;

L'appréciation des conditions de performances et de la condition de présence, ainsi que, le cas échéant, la satisfaction desdites conditions, sera réalisée et constatée par le Conseil d'Administration, après avis du Comité des Nominations et des Rémunérations de la Société, qui déterminera ainsi le nombre d'actions gratuites à acquérir par chaque bénéficiaire.

L'acquisition définitive des actions gratuite interviendra le jour suivant la réunion du Conseil d'Administration statuant sur les conditions de performance et le nombre d'actions définitivement acquises.

Dispositions propres à la conservation de leurs actions par les dirigeants mandataires sociaux de la Société ou d'une société apparentée

Conformément à l'article L. 225-197-1 II alinéa 4 du Code de commerce, le bénéficiaire d'un plan d'attribution gratuite d'actions de performance du 27 mars 2025, dès lors qu'il est dirigeant mandataire social (président du Conseil d'Administration, Directeur Général ou directeurs généraux délégués) de la Société ou d'une société apparentée, sera tenu de conserver au nominatif jusqu'à la cessation de ses fonctions la totalité des actions gratuites qui lui auront été attribuées.

Actions gratuites attribuées en 2024-2025 aux mandataires sociaux

	Nombre d'actions gratuites attribuées	**Valeur des actions** (*en euros)*	**Date de la décision d'attribution**
Actions gratuites attribuées durant l'exercice aux mandataires sociaux par la Société et par les sociétés qui leurs sont liées à raison des mandats qu'ils exercent dans la Société, dont nombre d'actions attribuées à :	186 742	400 001	31 mars 2025
Eric Gareau, Directeur Général	186 742	400 001	31 mars 2025
Actions gratuites attribuées durant l'exercice aux mandataires sociaux par les sociétés contrôlées au sens de l'article L. 233-16 du Code de commerce à raison des mandats qu'ils y exercent	0	N/A	N/A

Actions gratuites attribuées en 2024-2025 aux 10 salariés de la Société non-mandataires sociaux dont le nombre d'actions attribuées a été le plus élevé

	Nombre d'actions gratuites attribuées	**Valeur des actions** (*en euros)*	**Date de la décision d'attribution**
Actions gratuites attribuées durant l'exercice 2024-2025 par la Société et par les sociétés et groupement qui lui sont liées dans les conditions prévues à l'article L. 225-197-2 du Code de commerce, aux 10 salariés de la Société non-mandataires sociaux dont le nombre d'actions attribuées a été le plus élevé	132 590	284 007	31 mars 2025

Actions gratuites attribuées en 2024-2025 par la Société et par les sociétés ou groupements qui lui sont liés à des salariés

	Nombre d'actions gratuites attribuées	**Nombre des salariés bénéficiaires des actions gratuites attribuées**	**Catégories des salariés bénéficiaires des actions gratuites attribuées**	**Valeur des actions** (*en euros)*	**Date de la décision d'attribution**
Actions gratuites attribuées durant l'exercice par la Société et par les sociétés qui lui sont liées à des salariés bénéficiaires	337 090	34	• Cadres dirigeants • Cadres • Salariés clés • Autres salariés	722 047	31 mars 2025

Paris, le 12 novembre 2025

Le Conseil d'administration